Trente-huitième Année. — No 18. Samedi, 3 Mars 1923 Bureaux: rue de la Serre, 58.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE
· SUISSE ·

ORGANE DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DES ASSOCIATIONS PATRONALES ET DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI A LA CHAUX-DE-FONDS
Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal
ANNONCES: PUBLICITAS, S. A. suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds. — Succursales et agences en Suisse et à l'étranger.

ANNONCES
suisses 30 ct., offres et demandes de places 20 ct. la ligne, étrangères 35 centimes la ligne.
Les annonces se paient d'avance

Chambre suisse de l'Horlogerie

II

Après avoir discuté de la grosse question de l'avilissement des prix de la montre, le Comité Central s'est occupé dans sa séance du 20 février, de liquider les autres points de l'ordre du jour, dont nous résumerons les plus importants comme suit:

Comptes de l'exercice de 1922. — Ces comptes seront soumis à l'adoption de la prochaine assemblée des délégués. Ils ont été vérifiés par la Commission financière. Les dépenses de la Chambre s'élèvent en 1922 à frs 53.209,18, laissant un déficit de frs 32.438,48 couvert par les souscriptions particulières, les recettes extraordinaires et la subvention fédérale.

La Commission financière a été chargée de solliciter la participation de ceux des industriels ou commerçants se rattachant directement ou indirectement à l'industrie horlogère qui ne sont pas membres d'une des sections de la Chambre. Cette intervention de leur part paraît d'autant plus justifiée que l'activité de la Chambre leur est aussi profitable qu'aux syndiqués.

* * *

Foire suisse d'Echantillons à Bâle. — Jusqu'à présent, l'industrie horlogère n'a participé que d'une façon très modeste à cette manifestation de notre vie économique nationale. Nos fabricants envisagent qu'elle ne leur offre pas des avantages proportionnés aux frais et que ses méthodes de vente ne cadrent pas avec celles en usage dans l'horlogerie.

Il y a certainement quelque chose de fondé dans ces critiques, mais d'un autre côté, l'absence presque complète d'une des industries les plus importantes suisses est de nature à frapper les visiteurs étrangers, qui s'étonnent à bon droit de cette abstention et se figurent qu'elle est dûe à un manque de vitalité et d'énergie.

D'un autre côté, la propagande faite pour notre Foire nationale, dans le monde entier, constitue une réclame de valeur pour les industries qui y participent et dont l'horlogerie ne peut qu'en profiter.

Ainsi donc, s'il est peut-être indifférent, pour les industriels pris isolément de s'intéresser à la Foire, il n'en est pas de même pour l'industrie horlogère en général; c'est la raison pour laquelle, dans une entrevue qui eut lieu à La Chaux-de-Fonds entre un délégué de la Direction, des délégués des comités cantonaux de la Foire et le Bureau de la Chambre, il a été décidé de tenter l'essai d'une participation collective, embrassant si possible toutes les diverses branches de l'industrie horlogère.

Dans ce but, la Direction de la Foire ferait aux exposants des conditions très favorables et tout à fait exceptionnelles.

Une ou plusieurs cabines complétement installées et meublées, de 10 mètres de façade sur 3 mètres de profondeur, avec des vitrines de 0,50×0,50 m., seraient mises à la disposition des participants qui n'auraient aucun aménagement à faire. Il leur suffirait d'envoyer les échantillons types qu'ils désirent présenter, ainsi que leurs prospectus, leurs prix-courants et autres imprimés.

Chaque cabine comprendrait suivant la disposition adoptée, de 32 à 38 participants. Le prix global de location serait de frs 2.100 pour la première variante et de frs 2.200 pour la seconde, soit respectivement frs 65 et frs 57 par participant.

En vue de réduire les frais au minimum possible on pourrait envisager l'éventualité de charger un seul représentant par cabine, désigné par la Chambre après entente avec les exposants et qui serait chargé de la surveillance ainsi que du service des renseignements et des communications.

La Chambre proposerait à ses sections intéressées, de supporter proportionnellement avec elle, tout ou partie des frais de cette représentation.

En vertu de ce qui précède, le Comité Central a décidé d'envoyer une circulaire aux sections en vue d'engager leurs membres à profiter des conditions fapossible. Le délai des inscriptions pour la participation collective a été fixé au 15 courant.

* * *

Modifications de l'art. 5 de la loi sur les Marques de fabrique. Cet article prévoit que la marque est enregistrée aux risques et périls du déposant et que jusqu'à preuve du contraire, il y a présomption que le premier déposant d'une marque en est aussi le véritable ayant-droit.

Il en résulte que l'enregistrement de la marque n'a qu'une valeur déclarative et peut rester inopérant si la marque a déjà été *utilisée* pour les mêmes produits, antérieurement à l'enregistrement par un autre fabricant, commerçant, etc. domicilié en Suisse ou même à l'étranger.

Ainsi donc le droit à la marque est donné par la *priorité d'emploi* et non par le premier enregistrement.

Ce système est de nature à offrir de grands inconvénients parce que l'enregistrement régulier n'offre pas la certitude que le déposant est aussi l'ayant droit de la marque. Un fabricant, par exemple, qui aurait fait de grands sacrifices pour introduire sur le marché horloger une marque déposée par lui, en toute bonne foi, pourra, au bout de quelques années, s'en voir dépouillé par une autre maison possèdant la même marque, mais non inscrite.

La loi mérite donc d'être revisée sur ce point et devrait admettre que le droit à la marque appartient à celui qui possède la priorité de l'enregistrement. La marque serait publiée au préalable pour susciter les oppositions.

C'est donc dans ce sens que le Comité Central a chargé le Bureau de demander à l'autorité fédérale compétente la modification de la loi.

* * *

Formation d'ouvriers rhabilleurs: Dans le but de chercher à réduire les charges de l'assistance-chômage tout en conservant au pays la main d'œuvre qualifiée, une association horlogère a suggéré l'idée de former avec la main d'œuvre qualifiée inoccupée, des ouvriers rhabilleurs qui pourraient très facilement trouver des places avantageuses à l'étranger où la pénurie de bons ouvriers expérimentés dans cette branche se fait grandement sentir.

La question ayant été soumise à la Chambre suisse d'horlogerie, le Comité est appelé à en discuter.

Tout en reconnaissant que l'envoi de bons rhabilleurs à l'étranger serait certainement utile, il a été envisagé que la question n'a rien à voir avec l'assistance-chômage.

Aujourd'hui les ouvriers vraiement qualifiés pour faire de bons rhabilleurs sont tous occupés et il ne peut être question de les distraire des fabriques pour les envoyer à l'étranger. Il est à supposer d'ailleurs qu'ils n'y consentiraient pas.

Quant aux manœuvres horlogers souffrant du manque de travail, on ne peut songer, vu leur manque de connaissances techniques, à leur faire faire un apprentissage qui durerait, non pas quelques mois, mais des années.

Le Bureau est chargé toutefois d'en discuter encore avec l'association initiatrice.

* * *

Subsides de change: Le Comité Central prend acte de la décision prise par la Commission de Surveillance de supprimer les subsides de change à partir du 8 février, les crédits votés par les Chambres fédérales étant épuisés.

A cette date le nombre des demandes de subsides était de 33.996 pour une valeur de 10.965.000 frs correspondant à un chiffre de 80 millions d'exportation de montres dans 58 pays, dont les principaux sont l'Italie, l'Allemagne, la Tchécoslovaquie, la République Argentine la Belgique, la France, le Brésil, l'Espagne, la Pologne, etc. etc.

* * *

Divers: Le Comité traita encore de diverses questions relatives aux restrictions d'importation pour les bracelets extensibles, aux contingents d'horlogerie, imposés par l'Allemagne et la France, aux créances en souffrance en Allemagne, en Pologne, et en Autriche, au tarif douanier des Etats-Unis, à l'envoi d'échantillons au Danemark, au Traité Italo-Suisse, à la concurrence étrangère et à l'exportation d'horlogerie en Tunisie.

* * *

Espérons que les décisions prises dans cette importante séance porteront leurs fruits et que les mesures qui y ont été préconisées seront de nature à assainir la situation et à donner un peu de stabilité à notre commerce horloger.

Informations

Avis.

Les fabricants qui connaîtraient l'adresse actuelle de *Richard B. Alty*, qui a séjourné à Bombay, puis à Melbourne et à Sydney, sont priés de la communiquer à *l'Information horlogère suisse.*

Tarif postal.

L'Administration des postes suisses a publié pour le 1er mars, un nouveau Tarif des petits envois et des objets recommandés dans l'échange avec l'é-

tranger (Tarif international des correspondances). Ce tarif renferme toutes les taxes et prescriptions utiles au public, concernant les envois indiqués (envois de la poste aux lettres ordinaires et recommandés dans l'échange avec l'étranger) et peut être acheté ou commandé, à partir de la date précitée, auprès de chaque office de poste suisse, au prix de fr. 1.50 l'exemplaire.

Envois de messagerie à destination de la Russie.

A partir de ce jour, on peut expédier par la voie d'Allemagne—Lithuanie—Lettonie ou d'Allemagne (Stettin)—Esthonie, des colis ordinaires jusqu'à 10 kg., sans valeur déclarée et sans rembousement, à destination de la Russie d'Europe (y compris l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Crimée, la Russie blanche et l'Ukraine) et de la Russie d'Asie (la Sibérie occidentale jusqu'à Irkutsk, et le Turkestan). Les envois de denrées alimentaires sont exempts de droits de douane, tandis que les autres envois en sont tous frappés.

Taxes télégraphiques et téléphoniques.

Le 1er mars 1923 entrent en vigueur les articles 10 (taxes des télégrammes) et 31 (taxes des conversations interurbaines) de la loi fédérale du 14 octobre 1922 réglant la correspondane télégraphique et téléphonique. Dès cette date les taxes suivantes seront donc appliquées:

Télégraphe: Pour les télégrammes ordinaires: taxe fixe 60 centimes (auparavant 50 cts.), taxe par mot 5 cts. (sans changement); pour les télégrammes de presse et pour les lettres-télégrammes: taxe fixe 60 cts. (auparavant 50 cts.), taxe par mot 2½ cts. (sans changement); pour les télégrammes locaux: taxe fixe 60 cts. (auparavant 50 cts.), taxe par mot 2½ cts. (auparavant 1½ cts.).

Téléphone: Les taxes des conversations téléphoniques interurbaines sont fixées comme suit: 20 cts. jusqu'à une distance de 10 km. (auparavant 25 cts.), 30 cts. jusqu'à une distance de 20 km. (auparavant 25 cts.), 50 cts. jusqu'à une distance de 50 km. (sans changement), 70 cts. jusqu'à une distance de 100 km. (sans changement), 100 cts. pour les distances supérieures à 100 km. (auparavant 90 et 110 cts).

Les taxes des conversations interurbaines de nuit (21—7 heures) sont de 15 cts. pour la 1e zone (sans changement), de 20 cts. pour la 2e zone (auparavant 15 cts.), de 30 cts. pour la 3e zone (sans changement), de 45 cts. pour la 4e zone (sans changement), et de 60 cts. pour la 5e zone (auparavant 55 et 70 cts.).

Il a été fait abstraction, pour le moment, de l'augmentation des taxes d'abonnement aux taux maximums fixés par la loi.

Correspondance télégraphique avec la Turquie.

Les télégrammes sans texte et sans signature ou avec signature convenue ou abrégée à destination de la Turquie ne sont pas admis. Les télégrammes pour la Turquie doivent être rédigés en langage clair turc, français italien ou anglais. Ils sont soumis, à Stamboul, à la censure militaire turque.

Douanes

Espagne. — Droits (agio).

L'agio dû au cas où les droits de douane, payables on or, sont acquittés en monnaie d'argent ou en billets de banque, a été fixé pour le mois de *mars* à *23,29* % (pour le mois de février, l'agio a été de 23,39 %).

Grande-Bretagne. — Tarif douanier.

L'administration des douanes de Grande-Bretagne a publié une nouvelle édition du tarif des droits de douane et d'accise, mise à jour au 1er décembre 1922 (« List of customs and excise duties in Great Britain and of drawbacks and allewances granted, according to the tariff in operation upen 1st december, 1922»). Les intéressés pourront se procurer cet imprimé moyennant l'envoi d'un franc en timbres-postes à la *Division du commerce du Département fédéral de l'économie publique, à Berne.*

Italie. — Droits (agio).

Du 26 février au 4 mars inclusivement, l'agio pour le payement des droits de douane est de L. 302 (comme la semaine précédente).

Chronique financière et fiscale

La répartition des dettes de l'Autriche Hongrie et les plaintes de l'Autriche. — Commentaires sur la hausse du mark allemand.

H. J. B. — La répartition des dettes d'avant-guerre de l'ancienne Autriche-Hongrie était un des problèmes les plus importants qui se fussent posés au lendemain de la conclusion de la Paix. La monarchie du Danube était démembrée, mais les dettes qu'elle avaient contractées n'en restaient pas moins découvertes et ce n'est pas sans raison que les intéressés pouvaient avoir de légitimes craintes quant au paiement de ces dettes, d'autant plus que certains des pays successeurs se trouvaient dans une situation financière des plus déplorables.

La commission des réparations vient de donner une solution à cette importante question. Les dettes gagées, dit-elle, seront assumées par l'Etat ou le groupe d'Etats sur le territoire duquel se trouve le gage, lequel est dans la plupart des cas constitué par des chemins de fer? Quant aux dettes non gagées, la commission a établi les proportions suivantes dans la répartition:

1o Pour l'ancienne Autriche:

République autrichienne	37 %
Italie	4 %
Pologne	14 %
Royaumes des S. C. S.	2 %
Tchécoslovaquie	42 %
Etat de Fiume	1 %

2o Pour l'ancienne Hongrie:

Autriche	2 %
Hongrie nouvelle	46 %
Roumanie	22 %
Royaume des S. C. S.	14 %
Tchécoslovaquie	16 %

Cette répartition paraît strictement équitable en dépit des protestations élevées par l'Autriche et la Hongrie, qui invoquent leur misère financière pour prétendre ne pas pouvoir s'acquitter de leur portion de la dette. Car il faut remarquer que les Etats paient les intérêts dans la monnaie de leur pays; ainsi l'Italie a payé 40 lires pour 100 couronnes, la Roumanie a repris les billets pour la moitié de la valeur; la Yougoslavie pour le quart.

Cela signifie que la couronne austro-hongroise d'avant-guerre se paie par une unité de la monnaie actuelle; le résultat pratique de cette disposition, est que l'Autriche et la Hongrie paient leur portion de dette au moyen de papier-monnaie sans valeur tandis que pour les autres pays successeurs la reprise de la dette constitue une vraie charge budgétaire.

° ° °

On a pu s'étonner de voir ces derniers jours le cours du mark allemand s'améliorer sensiblement et des spéculateurs avisés auraient pu facilement doubler leurs enjeux. Aussi les journaux français s'inquiètent-ils de ce phénomène, cela d'autant plus qu'il a été précédé d'une baisse du franc français. « *L'Œuvre* » écrit que c'est la France qui paie les frais de cette amélioration du change allemand, car les autorités françaises ont été obligées de faire des achats d'argent allemand pour la somme de 500 millions. Et l'*Ere nouvelle* conclut qu'il est regrettable que la politique de l'occupation de la Ruhr ait le fatal résultat d'améliorer les finances allemandes et, d'influencer défavorablement celles de la France. Le blocus de la Ruhr par la France a dégénéré en un blocus du franc français.

Union de Banques suisses.

L'Union de Banques Suisses dont nous avons déjà publié les comptes des profits et pertes fait paraître son onzième rapport. Il sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu à Winterthur, le 15 mars prochain.

Dans sa partie générale, après avoir passé en revue la situation économique mondiale, il fait ressortir qu'en Suisse la première condition nécessaire à l'établissement d'une économie solide, à savoir la limitation des dépenses dans le cadre des recettes ne pas avoir été réalisée par les pouvoirs publics. Il y a lieu d'insister sans se lasser pour que par une sage compression des dépenses on arrive à retrouver notre équilibre budgétaire.

En ce qui a trait à la Banque même, le Rapport fait remarquer que la pénurie de papier commercial et le bénéfice minime procuré par ce dernier, l'a engagé, cette année encore à placer en obligations de premier ordre une partie importante des disponibilités, tandis qu'une somme relativement minime a été investie en actions.

Le total des comptes débiteurs s'élevait au 31 décembre 1922 à 245.989.931,96 francs (256 millions en 1921) se répartissant comme suit: 40 % (38 % en 1921) dans le commerce et 60 % (62 % en 1921) dans l'industrie. Les industries textiles y participent pour 51 millions, l'industrie des machines et métaux pour 18 millions, *l'horlogerie* pour 8 millions, les industries de l'alimentation, chimique, du bâtiment, de la chaussure et industries diverses pour 37 millions.

Au 31 décembre écoulé, la Banque occupait 1276 personnes.

A la même époque,

le capital-actions s'élevait à	frs	70.000.000.—
Le Fonds de Réserve à	»	16.000.000,—
La Caisse de Personnel	»	6.858.842,40
Les Obligations	»	102.776.849,95
Les comptes-courants créditeurs à terme fixe et carnets de dépôt	»	237.751.541,17

La Balance du Bilan porte sur une somme de frs 500.233.698,47 laissant comme déjà dit dans le précédent numéro, un bénéfice net de frs 5.193.308,31.

Tchécoslovaquie. — Faillites.

La crise économique de 1922, en Tchécoslovaquie, est clairement démontrée par le grand nombre de suspension de paiements et d'insolvabilité des maisons de commerce et industrielles.

Le nombre des cas d'insolvabilité, c'est-à-dire de ceux où les engagements atteignent au minimum 1 million de couronnes, ascende à plus de 100, le total du passif à 682 millions. Il y a lieu d'ajouter à ce chiffre la dette de la Mährisch-Schlésische Bank, d'environ 150 millions et des usines Koburg, de 58 millions. En outre, nombreux sont les arrangements à l'amiable, se totalisant par plus de 200 millions.

D'après une statistique établie, il y eut, durant les dix premiers moisde 1922, 1435 arrangements, avec un passif total de 995 millions.

Pendant la même période, le nombre des faillites annoncées se chiffra à 341 avec un excédant de passif de 48 millions de couronnes.

Légations et Consulats

Notre représentation diplomatique et consulaire à l'étranger.

Au 1er janvier 1923, l'effectif du personnel des Légations et des Consulats de Suisse à l'étranger était le suivant:

I. — **Légations.**

a) 17 ministres, dont 13 en Europe, 3 en Amérique, 1 en Asie.

En *Europe*, il y a des Légations à Berlin, Bruxelles, Bucarest, La Haye, Londres, Madrid, Paris, Rome, Stockholm, Varsovie, Vienne. M. le Ministre Vogel, détaché à la Légation de Suisse à Berlin, M. le Ministre Dinichert, Chef de la division des Affaires étrangères, à Berne.

En *Amérique*, il y a des Légations à Buenos-Aires, Rio-de-Janeiro et Washington.

En *Asie*, celle de Tokyo.

b) 2 Conseillers de Légation attachés à la Division des Affaires étrangères, à Berne. L'attaché commercial à Londres porte également le titre de Conseiller de Légation. Les Consuls généraux d'Athènes, de Cologne et de Montréal ont conservé leur titre de Conseiller de Légation, mais ne figurent que sur l'état du personnel consulaire.

c) 10 secrétaires de Légation de 1re classe, dont 2 à Paris, 1 à Londres, Rome, Stockholm, Varsovie, Buenos-Aires et Washington, et 2 détachés à la Division des Affaires étrangères à Berne. Le Consul général de Suisse à Shangaï, ainsi que le gérant du Consulat de Suisse à Mannheim ont conservé leur titre de secrétaire de 1re classe, mais ne figurent que sur l'état du personnel consulaire.

d) 16 secrétaires de Légation de IIe classe, soit 3 à Berlin, 1 à Bruxelles, Bucarest, La Haye, Madrid, Paris, 2 à Rome, 1 à Vienne et Washington, 4 détachés à la division des Affaires étrangères à Berne. L'attaché commercial à Rio-de-Janeiro porte également le titre de secrétaire de Légation de IIe classe.

e) 7 attachés de Légation, dont 1 à Berlin, 2 à Paris, 2 à Londres, 1 à Vienne, 1 détaché à la Division des Affaires étrangères à Berne.

f) 2 attachés commerciaux, soit 1 à Londres, 1 à Rio-de-Janeiro.

g) Personnel de chancellerie: 158 personnes, se composant de 14 secrétaires de chancellerie, soit 1 à Berlin, Bruxelles, Buenos-Aires, La Haye, Londres, Madrid, Paris, Rio-de-Janeiro, Rome, Stockholm, Tokio, Varsovie, Vienne et Washington.

5 Commis de chancellerie, 1 à Berlin, Buenos-Aires, Madrid, Paris et Stockholm.

85 aides de chancellerie.

II. — **Consulats.**

Il y a dans les Consulats:

a) 6 Consuls de carrière, soit Consuls généraux à Athènes, Cologne, Montréal, et Shanghaï, Consuls à Barcelone et Marsille.

b) 11 Consuls généraux, soit à Bombay, Budapest, Christiania, Copenhague, Lisbonne, Melbourne, Mexique, Montévidéo, Munich, Naples et Prague.

c) 92 consuls

d) 1 vice-consulat à Mendoza

e) 3 gérants de consulats, rétribués, soit à Batavia, Lille et Mannheim.

f) 8 gérants de consulats non rétribués, soit Belgrade, Besançon, Bogota, Capetown, Caracas, Manille, San José, Seattle.

g) Le personnel de chancellerie se divise en 23 fonctionnaires de carrière, 14 vice-consuls et 232 aides de chancellerie.

Parmi les fonctionnaires de carrière, il y a 3 vice-consuls de carrière, soit à Lyon, Milan et New-York, 3 attachés consulaires à Anvers, New-York et à la Division des Affaires étrangères et 16 secrétaires de chancellerie à Alger, Athènes, Barcelone, Besançon, Catane, Cologne, Gênes, Leipzig, Liverpool, Milan, Mulhouse, New-York, Strasbourg, Stuttgart, St-Paul, Venise, non compris 1 secrétaire de chancellerie détaché au Service consulaire à Berne. Par suite de la vacance du poste d'Alger, la gérance en est confiée au secrétaire de chancellerie.

Parmi les vice-consuls, nous trouvons 1 vice-consul honoraire à Alger, Béziers, Chicago, Hambourg, Manille, Mexique, Montévidéo, Munich, Naples, New-York, Porto Allegre, Prague, Sans Francisco, Valparaiso. Par suite de la vacance des postes de Manille et de Valparaiso, la gérance en est confiée aux vice-consuls-honoraires.

Registre du commerce

Raisons sociales.

Enregistrements:

21/II/23. — *Emil Gisiger, Uhrenfabrik Atlantis Flambeau, Times, Manufacture Atlantis, Flambeau, Times, (Atlantis, Flambeau, Times Watch Mfy)* (E. G., de Selzach), fabr., commerce et exportation de montres, spéc. à destination d'outremer. Rue des Alpes 56, Bienne.

22/II/23. — *Brunner & fils,* soc. n. coll. (Charles-Emile B.-Fuchs, et ses fils Charles-Léo et Pierre-Ernest, originaires de Iselwald, Berne) fabr. de pierres fines pour horlogerie, sertissages, chatons, travaux spéciaux en saphir et diamants, Siège: Ecreuses 3, Le Locle.

22/II/23. — *Ernest Hofer,* (E.-Edouard H., de Signau, Berne), fabr. achat et vente d'horlogerie, 16, Rue de la Croix-d'Or, Genève.

22/II/23. — *Société Générale de Filières en Diamants,* soc. an. cap. soc. frs 100.000 nom.; exploitation d'une industrie de filières en diamants etc. Cons. Adm.: Lucien Baszanger, de nationalité hollandaise, Nicolas Szynalski, de Genève, Hilaire Uhlmann, de Feuerthalen, Zurich. Siège: 50, Rue du Stand, Genève.

22/II/23. — *Manufacture de cadrans métalliques Radium, Société anonyme,* soc. an. cap. soc. frs 20.000 nom. fabr. et vente de cadrans de montres, et tous objets étampés, etc. Cons. Adm.: Paul Stucker, de Neuchâtel, Arnold Kohly, de Saanen. Siège: Rue François Perréard 6, Chêne-Bourg (Genève).

Radiations:

19/II/23. — *Edmond Rollier,* fabr. d'horlogerie, Corgémont.

24/II/23. — *John Bouelle-Nicolet,* fabr. de boîtes de montres et bijouterie plaqué or et argent en tous genres, Corcelles (Neuchâtel).

26/II/23. — *Courvoisier & Notz in Liq.,* soc. n. coll., commerce d'acier, métaux et outils, Bienne.

26/II/23. — *Victor Bahon,* fabr. achat et vente d'horlogerie, Lausanne.

27/II/23. — *E. Loichot-Droz,* fabr. de cadrans, Bienne.

27/II/23. — *Albert Dubois & Cie,* soc. n. coll. décoration de la boîte de montre, Bienne.

27/II/23. — *Fahrni & Co.,* soc. n. coll., fabr. de boîtes, Bienne.

27/II/23. — *Hauser & Graf,* soc. n. coll., atelier mécanique, Bienne-Madretsch.

Faillites.

Ouverture de faillite.

13/II/23. — Failli: *Bouelle-Nicolet, John,* fabr. de boîtes de montres, Corcelles. Assemblée des créanciers: 8 mars 1923. Délai pour productions: 31 mars 1923.

Etat de collocation.

Débitrice: *Kunz & Cie,* fabr. d'horlogerie, Sentimattstr. Lucerne. Délai d'opposition: 6 mars 1923.

Débitrice: *Obrecht & Co., Société anonyme,* fabr. d'horlogerie, Granges. Délai pour opposition: 12 mars 1923, incl.

Concordats.

Délibération sur l'homologation de concordat:

Débiteurs: *Charles* et *Léon Barré,* formant ensemble la soc. n. coll. « Barré frères », fabr. de pierres fines pour l'horlogerie, Porrentruy. Audience: 9 mars 1923.

Débiteur: *Hans Kummer-Güggi,* Bettlach. Audience: Bettlach. Audience: 9 mars 1923.

Débiteurs: *Braïlowsky & Cie,* fabr. d'horlogerie, Rue de la Paix 87, La Chaux-de-Fonds. Commissaire: M. Philippe Robert, avocat. Audience: 5 mars 1923.

Homologation du concordat:

15/II/23. — *Forma-Uhren et Metallwarenfabrik A. G.,* Breitenbach.

Brevets d'invention

Enregistrements:

Cl. 58, nº 98818. 6 juillet 1922, 18 h. — Compas pour la mesure de longueurs. — *Alfred Droz,* industriel, Moutier (Suisse). Mandataires: Bovard & Bugnion ci-devant Mathey-Doret & Co., Berne.

Cl. 63, nº 98821, 13 décembre 1921, 18 ½ h. — Dispositif de transmission de mouvement. —

Cl. 63 nº 98822. 13 décembre 1921, 18 ½ h. — Dispositif pour armer un ressort de barillet par un organe rotatif dont la vitesse de rotation varie entre de très grandes limites. — *Fabriques des Montres Zénith, successeur de Fabriques des Montres Zénith Georges Favre-Jacot & Cie.,* Le Locle (Suisse). Mandataire: A. Ritter, Bâle.

C. 69, nº 98826. 26 octobre 1921, 18 ½ h. — Machine parlante à plusieurs tables porte-disque. — *Edgar Osmond Yeager,* Coraki; et *Robert Hamilton York,* Swan Bay, Richmond River (Australie). Mandataires: E. Blum & Co., Zurich.

Cl. 71a, nº 98828. 8 novembre 1922, 18 ½ h. — Pièce d'horlogerie dans laquelle l'échappement est mû par une force motrice constante. — *A. Pellaton-Schild,* fabricant d'horlogerie, Le Locle (Suisse). Mandataires: Bovard & Bugnion ci-devant Mathey-Doret & Co., Berne.

Cl. 71c, nº 98829. 10 décembre 1921, 12 h. — Montre. — *Société anonyme de la fabrique d'horlogerie Louis Roskopf,* 73, Rue du Nord, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataires: Mathey-Doret & Co., Berne.

Cl. 71c, nº 98830. 11 novembre 1922, 11 ¾ h. — Appareil pour la projection de l'heure. — *Unitas Watch Co., S. A.,* Tramelan (Suisse). Mandataires: Bovard & Bugnion ci-devant Mathey-Doret & Co., Berne.

Cl. 71f, nº 98831. 18 novembre 1921, 18 h. — Montre. — *Georges Henry,* Directeur de fabrique, 70, Rue du Grand-Pré, Petit-Saconnex (Genève, Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Cl. 71 f, nº 98832. 18 novembre 1921, 18 h. — Dispositif d'emboîtage de mouvements de montre. — *Georges Henry,* Directeur de fabrique, 70, Rue du Grand-Pré, Petit-Saconnex (Genève, Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Cl. 71 f, nº 98834. 5 décembre 1921, 17 ¾ h. — Mouvement de montre de forme pour bagues et autres bijoux. *Maurice Gigon,* et *Amédée Gigon,* 67, Rue du Doubs, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: W. Kœlliker, Bienne.

COTES

Métaux précieux (2 mars 1923):

Argent fin en grenailles	fr. 128.—	le kilo
Or fin, pour monteurs de boîtes	» 3580.—	»
» laminé pour doreurs	» 3630.—	»
Platine manufacturé	» 21 60	le gr.
Change sur Paris	fr 32.15.	

Métaux (Bourse de Londres)

	Comptant 27 févr.	Comptant 28 févr.	A terme 27 févr.	A terme 28 févr.
Cuivre, Standard	72 1/16	72 1/16	72 3/16	73 1/16
» électrolyt.	80 —	80 —	— —	— —
Etain	201 1/8	209 5/8	202 7/8	210 1/8
Plomb	29 3/8	29 1/4	28 3/4	28 5/8
Zinc	37 —	37 1/8	37 —	37 1/8
Argent métal	31 5/8	31 3/4	31 1/2	31 9/16
Or	88/1	88/-	—	—

Argent métal	26 févr.	27 févr.	28 févr.
Bourse New-York	65 3/8	66 —	66 3/8
Bourse Paris	380	380	380
Bourse Londres	31 3/8	31 5/8	31 3/4

Escompte et change

		Parité en fr suisses	Escompte %	Demande	Offre
Suisse			3 à 3 ½	—	—
France	100 frs.	100.—	5 ½	32.05	32 60
Gr Bretagne	1 liv. st.	25.22	3	25.05	25 13
U. S. A.	1 dollar	5.18	4	5 30	5.36
Canada	1 dollar	5.18		5.23	5.30
Belgique	100 fr.	100.—	5 ½	28 10	28 70
Italie	100 lires	100.—	5 ½	25 40	25.80
Espagne	100 pesetas	100.—	5 ½	82 90	83 60
Portugal	100 Escudos	560.—	7	20. -	30.—
Hollande	100 florins	208.32	4	210 50	211.50
Allemagne	100 Marks	123.45	12	0.02	0.03
Autriche	100 Cour.	105.—	9	0.005	0.01
Hongrie	100 Cour.	105.—	8	0.17	0.485
Tchécoslov.	100 Cour.	105.—	5	15.75	15.85
Russie	100 Roubl.	266.67	—	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	4 ½	141.—	142.—
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	5	97.75	98.75
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	5	103.—	104.—
Bulgarie	100 Leva	100.—	6 ½	3.—	3.15
Roumanie	100 Lei	100.—	6	—	—
Yougoslavie: Belgrade	100 Dinars	100.—	—	5.20	5.30
Grèce	100 Drachm.	100.—	6 ½	5 25	6 25
Pologne	100 Mk pol.	123.46	7	0 01	0.01 3/8
Turquie	1 liv. turq.	22.78	—	3 40	3.60
Finlande	100 Mks finl.	100.—	8	14.—	15.—
Argentine	100 Pesos	220.—	6 ½	196.—	201.—
Brésil	100 Milreis	165.—	—	55 —	65.—
Indes	100 Roupies	168.—	8	160 —	175 —
Japon	100 Yens	258.—	8	250.—	265 —

Cote du diamant brut

Cours moyens des Bourses pour grosses quantités au comptant.

Diamant boort	fr. 20,75 à fr. 20,90 le karat
Eclats de diamant pur	» 20,10 » » 20,40 »
Poudre de bruteur	» 2,50 » » — »

(Communiqué par *Lucien Baszanger Genève.)*

Contrôle fédéral des boîtes de montres d'or, d'argent et de platine

Poinçonnement du mois de Février

Bureaux	Boîtes platine 1922	Boîtes platine 1923	Boîtes de montres or 1922	Boîtes de montres or 1923	Boîtes de montres argent 1922	Boîtes de montres argent 1923	Totaux Février 1922	Totaux Février 1923	Totaux Janv.-Février. 1922	Totaux Janv.-Février. 1923
1. Bienne	—	—	348	1.560	4.259	9.183	4.607	10.743	10.629	20.380
2. Chx-de-Fds	176	326	29.333	52.377	649	518	30.158	53.221	46.988	99.705
3. Delémont	—	—	192	1.272	6.996	4.836	7.188	6.108	10.088	9.930
4. Fleurier	—	—	1.637	245	2.655	5.259	4.292	5.504	5.414	10.403
5. Genève	124	296	1 442	5.154	11.972	14.842	13.538	20.292	25.691	35.942
6. Granges	—	—	101	109	9.050	15.471	9.151	15.580	13.892	32.698
7. Locle	82	—	1.911	5.105	1.513	2 297	3.506	7.402	4.928	15.342
8. Neuchâtel	—	—	558	433	4 046	4.497	4.604	4.930	5.864	9.254
9. Noirmont	—	—	199	574	1.837	9.538	2.036	10.112	8.626	20.453
10. Porrentruy	—	—	—	—	865	4.270	865	4.270	1.219	5.982
11. St-Imier	—	—	882	3.033	3.120	3.858	4.002	6.891	6.195	11.561
12. Schaffhouse	—	2	120	794	24	726	144	1.522	144	2.334
13. Tramelan	—	—	217	476	4.955	8.998	5.172	9.474	6.683	17.980
Total	382	624	36.940	71.132*	51.941	84.293	89.263	156.049	146.361	291.964
Différence + 1922	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
» + 1923	—	242	—	34.192	—	32.352	—	66.786	—	145.603

* Dont 9.762 boîtes or à bas titres contremarquées.

HERMANN KONRAD S. A. MOUTIER
FABRIQUE DE FOURNITURES D'HORLOGERIE

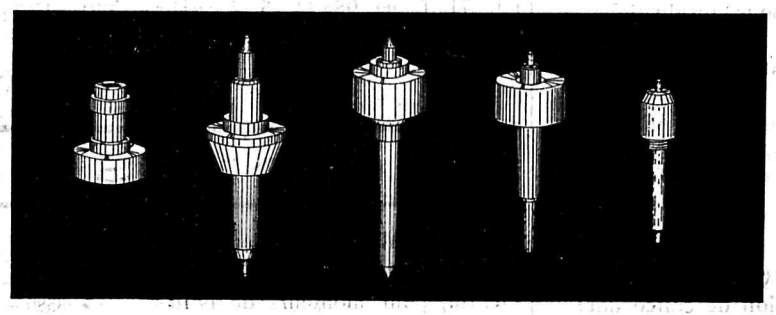

Demandez nos échantillons et prix. 1684

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES OR
ALBERT FRANZ
TÉLÉPHONE 22.57 LÉOPOLD ROBERT 9 A
LA CHAUX-DE-FONDS 1906
Spécialité de petites pièces. — Livre la boîte polie et finie

LA ROMAINE
EMILE LEUTHOLD
Fabrique de cadrans métal et argent
78, rue Numa Droz LA CHAUX-DE-FONDS Téléphone 13.42
livre tous les genres à des prix sans concurrence. 1940
-:- Essayez, c'est continuer. -:-

Transports internationaux
J. VÉRON, GRAUER & Co
LA CHAUX-DE-FONDS
EXPÉDITIONS D'HORLOGERIE
par services spéciaux sur tous bateaux
par nos succursales du Hâvre, Marseille, etc.
Groupage hebdomadaire convoyé par le Hâvre en correspondaance avec les paquebots-poste
de la Cie GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
Tarif à disposition, payable en argent français
Agence de Voyages et Maritime officielle de la
Cie GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
TÉLÉGRAMME : TRANSAT CHAUX-DE-FONDS 170

Boîtes argent contrôle anglais
Sommes acheteurs de tous stocks boîtes argent 10½ lig., rondes et fantaisies, de même 13 lignes, rondes et fantaisies. 1171
Faire offres sous chiffres P 100 C à Publicitas Chaux-de-Fonds.

UNION DE BANQUES SUISSES

CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

pour le jeudi 15 mars 1923, à 2½ heures après-midi au « Casino » de Winterthour.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du Conseil d'administration et présentation des comptes de l'année 1922, rapport des commissaires-vérificateurs et décharge à l'administration.
2. Décision sur l'affectation du bénéfice net de l'exercice.
3. Nominations d'administrateurs.
4. Divers.

Les cartes d'admission à l'assemblée peuvent être retirées du 1er au 13 mars 1923 au soir, moyennant justification de la possession des actions, aux guichets de nos

Sièges de Winterthour, St-Gall, Zurich, Aarau et Lichtensteig, de nos

Succursales de Lausanne, Genève, La Chaux-de-Fonds, Fleurier, Vevey, Montreux, Locarno, Lugano, Bâle, Baden, Flawil, Liestal, Rapperswil, Rorschach, Wil, Wohlen, et de nos

Agences de Couvet, Frauenfeld, Laufenbourg, Aadorf, St-Fiden, Gossau, Ruti, Römerhof-Zurich.

Le rapport sur l'exercice annuel 1922 peut également être obtenu à ces guichets à partir du 1er mars prochain.

Le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des commissaires-vérificateurs sont à la disposition de MM. les actionnaires qui peuvent en prendre connaissance dans nos bureaux

à **Zurich, Winterthour, St-Gall et Aarau**

dès le 1er mars 1923 jusqu'au jour de l'Assemblée générale.

Winterthour et St-Gall, le 20 février 1923.

Union de Banques Suisses
Au nom du Conseil d'administration :
Le Président : **Dr. R. Ernst.**

318

LS. PERRET & FILS
Doubs 147 CHAUX-DE-FONDS Maison fondée en 1857
Ressorts de montres en qualité soignée
Spécialité de ressorts renversés, genres Américains et Anglais.
Précision des mesures et tours de développement.
CHRONOMETRES DE MARINE et ressorts de pendules en qualité soignée.
TÉLÉPHONE 448 248

Spécialité pour petites pièces.

Spécialité pour petites pièces.

Etablissements TECHNOS S. A.
Téléphone 17 Cormoret (Jura bernois)
fournissent rapidement les spécialités suivantes :
Goupilles pr boîtes et pr régleuses
Pieds en laiton, nickel et acier
Pieds pr cadran. Vis pr l'horlogerie
aux meilleurs conditions du jour. 207
Décolletages de précision en tous genres pr l'horlogerie et industries annexes, tels que pendulerie, téléphone, télégraphe, compteurs, etc.

OFFRES D'EMPLOIS

BOITES OR

Importante fabrique de boîtes de montres, cherche

CHEF DE FABRICATION

au courant du montage complet de la boîte or.

Adresser offres sous chiffres **V 1613 X** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 317

DIVERS

- AVIS -

Les fabricants qui désirent être renseignés sur **l'honorabilité et la manière de payer** de la maison

HERMANN F. STEINMEYER

Wittelsbacherplatz 2, **MUNICH**
Succursale à **Soleure**

peuvent s'adresser à **Dufour Watch Co., à Bienne.** 84

Ressorts „Martel"

A. DUCOMMUN & FILS, FABRICANTS
Ponts-de-Martel (Suisse)
Fondée en 1844

Demandez échantillons et prix pour calibres
6 1/2, 7 3/4, 8 3/4, 9 3/4, 10 1/2, 11 et 13'''

Grossistes. Offrez à vos clients les resorts **Martels** connus et appréciés dans le monde horloger. 1950

Horlogerie soignée en tous genres

GASTON GIRARDOT

MORTEAU (Doubs) 854

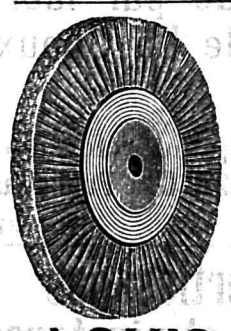

Brosses à polir

en fil d'acier, de laiton, de bronze, ainsi que de soie, 1, 2, 3 et 4 rangées. Pour liquider, je vends ces articles avec 25 % de rabais, jusqu'à épuisement du stock. 274

LOUIS RIESTERER

Fabrique de brosses
BERNE.

DIVERS

Maison suisse, commerce d'horlogerie en gros, établie à Londres depuis une dizaine d'années, avec excellentes relations dans le Royaume Uni et Colonies,

cherche représentation

de fabricants sérieux. S'intéresse spécialement aux montres Roskopf, cylindres et tous les genres bon marché. 323

Faire offres sous chiffres **Y 339 Sn** à **Publicitas, Soleure.**

ANGLETERRE

Maison anglo-suisse établie à Londres, avec bonne introduction, cherche représentation d'importantes fabriques d'horlogerie, grandes et petites pièces, ancre et cylindre. De passage en Suisse.

Offres sous chiffres **P 21220 C** à **Publicitas, Chaux-de-Fonds.** 319

Messieurs **Eugène Gerber & Co, Ltd,** 10 Hatton Garden, Londres E.C., ont l'honneur de porter à la connaissance de leurs nombreux amis de Suisse, qu'avec l'assentiment de la Direction générale des Sociétés Anonymes, la raison sociale est à partir du 10 février : **J. S. Clarke & Co, Ltd.** Cette modification n'entraîne aucun changement dans la maison. 321

EUG. MOLL

ARBITRE DE COMMERCE - EXPERT COMPATBLE-LIQUIDATEUR
5, rue Petitot **GENÈVE** Téléph. Stand 19.28
COMPTABILITÉS - BILANS - EXPERTISES - ARBITRAGES
Liquidation de stocks
Département spécial pour
HORLOGERIE-BIJOUTERIE

Références : Genève BANQUE POPULAIRE GENEVOISE
COMPTOIR D'ESCOMPTE
CRÉDIT SUISSE 275

Fabrique bien installée offre

ÉBAUCHES ET FINISSAGES

8 3/4, 10 1/2, 12 et 13 lig.

ÉBAUCHES ET FINISSAGES

8 jours

à long ressort, de première qualité. Remontoir par derrière, remont. à tige, remont. et mise à l'heure par la lunette. (Nouveau Brevet). Demandez offre spéciale. Prix avantageux.

S'adresser sous chiffre **C 1378 U** à **Publicitas, Bienne.** 281

CAPITAUX

Inventeur, désirant fabriquer en Suisse **nouvelle lampe électrique** (déposée), cherche capitaliste éventuellement comme associé pour prendre brevet mondial, soit pour exploiter l'affaire. — Affaire intéressante et d'extension mondiale.

Ecrire sous chiffre **J. R. Case postale 11068, Montana** (Valais). 328

LA GRANDE USINE DE DECOLLETAGES ET FOURNITURES D'HORLOGERIE

VICTOR SPOZIO, A MOUTIER

SUCC. DE SPOZIO FRÈRES

livre promptement un travail de précision. 64

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

MM. les actionnaires sont convoqués à la

51me Assemblée générale ordinaire

qui aura lieu

le vendredi 23 mars 1923

à 3 heures de l'après-midi

à l'Hôtel de la Banque (salle des séances) **Aeschenvorstadt 1, à Bâle**

ORDRE DU JOUR :

1° Rapport et reddition des comptes pr l'execcice 1922.
2° Rapport des Commissaires-vérificateurs.
3° Délibération concernant :
a) Approbation du rapport et des comptes annuels ;
b) Décharge à l'Administration ;
c) Répartition des bénéfices de l'exercice, fixation du dividende et de l'époque de son paiement.
4° Election d'Administrateurs.
5° Election de Commissaires-vérificateurs.

Les actionnaires qui désirent assister à l'Assemblée générale ou s'y faire représenter, sont priés de déposer leurs actions, ou bien un certificat de dépôt de ces titres émanant d'une autre banque et reconnu suffisant, au plus tard jusqu'au

lundi 19 mars

aux guichets de la Société de Banque Suisse
- à Bâle
- à Zurich
- à St-Gall
- à Genève
- à Lausanne
- à La Chaux-de-Fonds
- à Neuchâtel
- à Schaffhouse
- à Londres

ainsi qu'à ses **Succursales** et **Agences,** où un récépissé et la carte d'admission leur seront délivrés. Les dépôts ne pourront être retirés qu'après l'Assemblée générale.

Les formulaires de certificats de dépôts mentionnés ci-dessus peuvent être obtenus aux guichets de la Société de Banque Suisse.

Le bilan et le compte de profits et pertes, avec le rapport des commissaires-vérificateurs, seront à la disposition des actionnaires dans nos bureaux, à partir du 15 mars 1923.

Bâle, le 27 février 1923.

Le Président du Conseil d'Administration :
Léopold Dubois.

331

DEMANDES D'EMPLOIS

Technicien chef d'ébauches

Horloger connaissant la mécanique, capable de diriger un nombreux personnel, au courant des procédés modernes et sortant d'une première maison d'horlogerie, cherche place pour de suite où époque à convenir.

Références et certificats à disposition. 327

Adresser offres sous chiffres **P 15095 C** à **Publicitas, Chaux-de-Fonds.**

Jeune horloger-technicien

diplômé, possédant les meilleures références, cherche place **d'aide-technicien** dans une fabrique d'horlogerie.

Adresser offres sous chiffres **P 21226 C** à **Publicitas, Chaux-de-Fonds.** 329

DIVERS

Londres

Maison bien introduite chez détaillants **anglais,** cherche représentation pour l'horlogerie soignée, grandes et petites pièces, spécialités.

Offres sous chiffres **P 21221 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 320

ACHAT ET VENTE

BOITES OR

contrôle anglais

Fabrique de boîtes offre à vendre 3 grosses 10 1/2 lig. Mirages, 9 k., 2 charnières, contrôles, du poids de Gr. 3.20.

Adresser les demandes sous chiffres **P 21234 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 351

On offre

mouvements 5 1/4, 5 1/2, 6, 6 1/2 lig. ovales et rectangulaires, 6 3/4 et 7 3/4 lig. ronds à secondes, 15, 16, 17 rubis, très bien terminés, bien réglés, conditions avantageuses. Articles réguliers. 342

S'adresser s. chif. **X 1475 U** à **Publicitas, Bienne.**

AMÉRIQUE

Importante maison américaine dont l'acheteur est actuellement en Suisse, demande offres pour

mouvements

8 3/4, 9 3/4 et 10 1/2 lig. ronds, ancre et cylindre, 5 1/2, 6, 6 1/2 et 6 3/4 lig. rectangl. et ovales, ancre et cylindre, avec marques américaines.

Faire offres avec tous derniers prix sous chiffre **U 1467 U** à **Publicitas, Bienne.** 338

Montres ancre 19 lig., genre anglais

19 lig., lép., nickel, à vis, ancre, 15 tr., spiral plat.
21 lig., lép., nickel, à vis, ancre, 15 tr., spiral Breguet.
19 lig., lép., nickel, à cuvettes, ancre, 15 tr., spiral plat.
19 lig., lép., plaqué or laminé, cuv. plaq., 15 tr., spiral Breguet.
19 lig., sav. plaqué or laminé, cuv. plaq., 15 tr., spiral Breguet.
19 lig., sav. à guichet, arg. 0,935, cuv. arg. fortes boîtes contr. anglais, ancre, 15 tr., spiral Breguet.
19 lig., lép., arg. 0,935, cuv. arg., ancre, 15 tr., spiral plat.

Marchandises toutes fraîches, de fabrication régulière et de toute confiance. 348

Adresser offr. s. chif. **L 52 Ls** à **Publicitas, Chaux-de-Fonds.**

OFFRES D'EMPLOIS

MAISON DE PREMIER ORDRE

cherche pour entrée immédiate ou époque à convenir

bonne sténo-dactylo

connaissant l'horlogerie.

Faire offres détaillées avec prétentions sous chifires **P 21231 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 332

Importante fabrique d'horlogerie de la place cherche

employé qualifié

sérieux et actif, bien au courant des expéditions et de la correspondance anglaise.

Faire offres détaillées sous chiffres **P 21228 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 333

Achat et Vente

Suis acheteur au comptant

grosses quantités

Lépine mét. nick., genre Australie, très bon marché, sans charn. ni cuvette., cadr. bl. romains.

Offres **carte 466, poste rest. Rhône, Genève.** 335

On cherche

preneur régulier

pour mouvements 10 1/2 lig. cyl., 10 1/2 lig. ancre, 9 lig. cyl., 6 3/4 lig. cyl. et 13 lig. ancre. De même en boîtes argent, or et métal, rondes et fantaisies.

Demandez offres à **Case postale 2956, Bienne.** 339

A VENDRE

lot d'occasion, assortiments 13 lig. cylindre.

S'adresser s. chif. **D 1481 U** à **Publicitas, Bienne.** 340

Mouvements 8 lig. ronds

16 rubis Breguet

3 grosses sont à vendre à prix très avantageux. 344

Veuillez écrire s. chiffre **W 1471 U** à **Publicitas, Bienne.**

Pince 347

à relier le papier

sans attaches ni agrafes, le meilleur marché qui existe, joint instantanément plusieurs feuilles de papier, factures, etc. Grande économie, très pratique, indispensable dans tous les bureaux. Prix **frs. 5.**

Rubans pr. machine à écrire, frs. 3.

TRECHSEL

Dufourstr. 17, **LUCERNE.**

On demande

mouvements ancre et cylindre

de 8 3/4 à 10 1/2 lig.

qualité soignée et bon courant, terminés soigneusement, prix très avantageux, affaire sérieuse et régulière. 350

Faire offres avec prix sous **P 21233 C** à **Publicitas, Chaux-de-Fonds.**

Montres 8 Jours

pour automobiles et pendulettes

qualité garantie, sont livrées par 259

C. Von Gunten,

La Chaux-de-Fonds

Paix 87 Téléph. 20.25

On achèterait

boîtes argent

contrôle anglais 10 1/2 lig., bracelets, toutes formes.

Offres sous chiffres **P 5639 C** à **Publicitas, Chaux-de-Fonds.** 310

13 lig. ancre

Nous sommes acheteurs de mouvements 13 lig. ancre, avantageux, avec ou sans avancements, de préférence 10 rubis.

Faire offres avec prix sous chiffres **Y 1237 U** à **Publicitas, Bienne.** 197

FABRICANTS

Pour vos calottes 10 1/2 et 11 lig. brutes, en laiton et chryse, demandez les prix à 282

LOUIS BURDET

Fabrique de boîtes

ST. SULPICE.

DÉCOLLETAGES DE PRÉCISION

H. BUECHE-ROSSÉ

TÉLÉPHONE 18 **COURT** (JURA BERNOIS)

Spécialité :

Pignons de finissage avec pivots levés

Arbres de barillets. Pignons de remontoirs.

Couronnes et noyaux. Canons et minuteries, etc.

Livraison rapide et soignée. 334

Fabrique de Réveils „LOOPING"

Calottes-Réveils
Boîtes-Réveils
Chevalets-Réveils
Portefeuilles-Réveils
Pendulettes-Réveils
Réveils de Voyage

349

G. DROZ-MEYLAN

Cormondrèche – Neuchâtel

BRACELETS EXTENSIBLES

ARGENT **NIEL** **PLAQUÉ**

1388 **EN TOUS GENRES** **Téléphone 8 9**

JOSEPH BUCHHOLZ, BIENNE

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. **H. Frisch,** expert comptable, **Zurich, F. 21.** 7

Paul DUCOMMUN-ROBERT

LA CHAUX-DE-FONDS 1375

Téléphone 5.48. Rue Jaquet-Droz 60

Calottes plaqué or et **argent rondes, illusions** et **mirages. Lunettes émail** et **joaillieries.**

Demandes d'emplois

Atelier

de réglages

entreprendrait encore réglages et retouches petites et grandes pièces soignées. Conditions avantageuses.

Ecrire Case Stand 89, Genève. 346

Employé supérieur

très bon commerçant, bien au courant des affaires horlogères, connaissant à fond la fabrication de la montre, cherche situation d'avenir. Références de 1er ordre. 322

Ecrire sous **P 15090 C** à **Publicitas, Chaux-de-Fonds.**

Commerçant ayant bureau Chaux-de-Fonds, nombreuses relations, **clientèle** suisse et étrangère, **cherche représentation** horlogerie, bijouterie, boîtes, branches annexes. Références 1er ordre. 166

Adresser offres s. chiffres **P 21118 C** à **Publicitas La Chaux-de-Fonds.**

Offres d'emplois

On demande pour Lucerne

aide-graveur

pour la lettre

Place stable et bien payée.

Adresser offres par écrit s. chiff. **T 1520 Lz** à **Publicitas, Lucerne.** 348

RELATIONS

Ancienne maison d'horlogerie cherche à adjoindre à ses spécialités, la fabrication de la montre soignée ou bon courant en différentes hauteurs 17 et 19 lig.

Grossistes ou maisons s'y intéressant sont priées d'écrire sous chiffres **P 10574 Le** à **Publicitas, Le Locle.** 336

COMPTABLE-CORRESPONDANT

ayant grande pratique, connaissant si possible langues étrangères, est demandé par fabrique d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds.

Faire offres en indiquant références et prétentions sous **P 21229 C** à **Publicitas, La Chaux-de-Fonds.** 345

ECHANGE

bonnes montres

19 lig., ancre, lép., plaqué 5 ans, 10 et 15 rubis.
19 lig., ancre, lép., gall., argent, 10 et 15 rb., sp. Breguet.
16 lig., ancre, lép., argent 9/000, orme anglaise.
10 1/2 lig., calottes 14 et 18 kt., lunettes lisses et émail.

Seraient échangées contre autres genres, ou mouvements cylindre et ancre, finis ou non.

Quelques machines à écrire Smith 1re usagées, seraient également vendues avantagt. ou échangées.

Offres sous chiffre **C 1480 U** à **Publicitas, Bienne.** 343

BOLLE-MICHAUD

La Chaux-de-Fonds 117

Doubs 119. Téléphone 134.

Se charge de remettre en état **RÉPÉTITIONS** en tous genres.

Timbres Caoutchouc

en tous genres

C. LUTHY, rue Léopold Robert 48 105

Sertissages et pivotages

On demande offres pour fortes quantités de sertissages 8 3/4, 9 3/4 et 10 1/2 lig., 10 trs., de même pour pivotages d'échapts., les 3 mobiles, bonne qualité.

Offres s. chiffres **R 1462 U** à **Publicitas, Bienne.** 337

AD. ADLER

3, rue Adrien Lachenal,

GENÈVE

Adr. télégr. : Brillants, Genève

Tél. : Mt.-Bl. 24.53

Brillants, Roses

Achats — Ventes

Spécialités en tous genres de brillants pour la décoration des montres et de la bijouterie. 16